Déclaration sur la lutte contre les proliférations algales

2012/2007(DCE) - 19/01/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur la lutte contre les proliférations algales.

Il rappelle que l'ensemble des littoraux européens (Manche, Atlantique, mer du Nord, Baltique, Méditerranée) connaît des phénomènes de prolifération algale en lien avec l'eutrophisation des eaux côtières ou estuariennes. Ces phénomènes nuisent gravement au bon état écologique des eaux, à la santé publique et au dynamisme économique des territoires concernés. En conséquence, il convient de rechercher une solution européenne à ces phénomènes qui ne s'arrêtent pas aux frontières des États.

C’est pourquoi, les députés appellent la Commission à élaborer un plan d'action européen contre les proliférations algales dans le cadre de la directive 2000/60/CE fondé sur l'échange des bonnes pratiques et la coopération des acteurs concernés par ces phénomènes.